



PELERINAGE DIOCESAIN A LOURDES

Du 22/08/2025 au 25/08/2025

Bonjour,

Pour une bonne prise en charge du pèlerin malade lors du pèlerinage, il est important que les dossiers soient remplis avec précision. **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Les pèlerins malades ou handicapés désirant prendre part au pèlerinage devront faire leur demande en remplaçant et en faisant compléter les documents suivants.

Voici les étapes à suivre :

1°) Constituer un dossier complet avec :

- le **dossier médical** ci-joint à faire remplir par votre médecin traitant. Le glisser dans une enveloppe cachetée à l'attention des médecins de l'Hospitalité Aveyronnaise avec la **dernière ordonnance** du traitement habituel
- la **feuille d'inscription** ci-jointe
- le **chèque de règlement** à l'ordre de l'Hospitalité Aveyronnaise

Ce dossier complet doit être envoyé au plus tard le **20 juillet 2025**, à l'adresse :

HOSPITALITE AVEYRONNAISE
BP 540
12000 RODEZ RP

2°) Une lettre confirmant votre inscription au pèlerinage, après avis de la commission médicale, vous sera envoyée 7 jours avant le départ du pèlerinage.

LES FRAIS DE SEJOUR POUR 2025 s'élèveront à 275 € - ACCOMPAGNANTS : 275 €
(Séjour et transport compris)

OBSERVATIONS

Le séjour :

A Lourdes, les pèlerins malades séjourneront à l'Accueil Notre-Dame où ils seront pris en charge par le corps médical et les hospitaliers.

La présence d'un membre de la famille auprès du pèlerin malade peut être acceptée selon l'état de santé du malade. Dans ce cas il sera logé avec lui à titre exceptionnel, il devra remplir une feuille d'inscription malade.

Remarques importantes :

- Le fait de déposer un dossier n'implique pas l'admission du pèlerin malade.
- Après votre inscription, si vous êtes dans l'impossibilité de venir, veuillez-nous en informer au plus tôt en appelant au 07 82 13 66 25.
- L'Hospitalité Aveyronnaise assure votre prise en charge à partir de la montée dans le bus. En conséquence, le transport de votre lieu de vie au bus est à votre initiative.
- A partir de la date limite, votre inscription pourrait être prise en compte s'il y a des désistements, à la condition expresse que votre dossier soit complet.

RAPPEL

Vous devez emporter avec vous :

- **VOTRE CARTE VITALE et de MUTUELLE.**
- **LA DERNIERE ORDONNANCE PRESCRITE** = ordonnance en cours au moment du pèlerinage
- **VOS MEDICAMENTS.**

Le bureau